

Stage syndical "Stress au travail"

L'urgence qui rythme notre quotidien ne favorise pas toujours la prise de recul nécessaire pour analyser nos pratiques, planifier nos actions et interroger le sens conféré à notre travail.

Un sentiment de mal être est de plus en plus ressenti chez les collègues. La remise en cause de notre statut de CPE et notre temps de travail, la gestion des carrières, la formation mal adaptée ou presque inexistante, notre mode d'évaluation et la dégradation de nos conditions de travail sont autant de facteurs qui génèrent du stress au travail.

Cette nouvelle donne professionnelle a engendré la médiatisation des nombreuses études portant sur l'analyse de la situation du travail qui incluent souvent le thème de la souffrance au travail.

Parmi les causes avancées pour expliquer la fatigue, le stress au travail et leurs conséquences néfastes en termes de santé figurent les méthodes de management caractéristiques de l'entreprise qui sont importées aux forceps au sein du service public et s'opposent frontalement aux valeurs qui fondent nos métiers.

D'autres raisons peuvent conduire à l'épuisement professionnel : la succession effrénée de « réformes », la tension accrue des relations avec la hiérarchie, l'accumulation des tâches administratives, la réduction du nombre de personnels notamment dans les Vies scolaires...autant d'éléments qui transforment la cohérence du métier exercé en une succession de tâches parcellaires et nous éloignent du cœur du métier et des enjeux éducatifs.

Le secteur CPE est à votre écoute tout au long de l'année pour vous accompagner, pour vous conseiller et vous soutenir.

Il nous a donc semblé important d'organiser un stage sur le stress au travail. Ce stage s'adresse à tous ceux et celles d'entre vous que cette problématique questionne (que vous ayez adhéré au SNES ou pas).

**Il aura lieu Jeudi 12 février 2015
de 9h30 à 17h00.**

**à la section académique du SNES
3 Rue de Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL**

Ordre du jour :

Intervention de la MGEN sur la santé au travail.

Actualités et échanges de pratiques.

Ce stage est accessible dans le cadre du droit à la formation syndicale de tout fonctionnaire, à condition de déposer une lettre manuscrite au chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage, soit **avant le 12 janvier 2015**. Voir Modèle ci-après.

STAGE SYNDICAL C.P.E. - STRESS AU TRAVAIL
Jeudi 12 février 2015

Cher(e) collègue,
Nous t'invitons à participer à un stage syndical :

Le Jeudi 12 février 2015 de 9h30 à 17H00
à la section académique du SNES Versailles
3 Rue de Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL - RER B Arcueil-Cachan

Ce stage est ouvert à tous les CPE syndiqués et non syndiqués. Nous espérons vivement vous rencontrer ou vous revoir à cette occasion.

Attention : pensez à déposer votre demande avant le 12 janvier 2015. Afin que nous puissions évaluer le nombre de participants confirmez nous votre inscription à l'adresse cpe@versailles.snes.edu

LES STAGES SYNDICAUX : UN DROIT POUR TOUS

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE
A ADAPTER EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

(À reproduire et à remettre au chef d'établissement
au moins **30 jours avant** le début du stage)

*NOM et Prénom,
Grade et Fonction,
Etablissement*

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
Sous couvert de M. (1)

Conformément aux dispositions :

(Si vous êtes titulaire) : - de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 (art 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

(Si vous êtes personnel non-titulaire) : - de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale, et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 12 février 2015 (2) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Arcueil. Il est organisé par la section académique du SNES Versailles, sous l'égide de l'IR.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

Signature

(1): Nom et fonction du Chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(2) : Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.